

Dinard. Trois investisseurs pour un projet immobilier à la Vicomté

Trois opérateurs immobiliers ont le projet de réaliser 171 appartements et maisons dans, et autour du manoir désaffecté de la Vicomté, avec ou sans permis de construire.



Le manoir de la Vicomté sera restauré. Il est prévu qu'il soit intégré à un projet global avec construction de maisons et appartements rénovés et neufs. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 10/08/2020 à 15h27

En 2018, la CAF (Caisse d'allocations familiales), propriétaire du manoir, a décidé de se séparer de cette propriété qui était alors un village vacances géré par Escapia depuis quinze ans. L'association voulait l'acheter, mais la CAF a préféré lancer un appel d'offres.

La commercialisation d'appartements aménagés dans le manoir de la Vicomté et dans les bâtiments annexes a débuté début juillet. Ce projet porté par la société Espace investissement de la Rochelle prévoit la réhabilitation et l'aménagement de 28 appartements dans le manoir, du studio de 22 m², à partir de 125 000 € (hors parking), au T5 duplex autour de 650 000 €.

Ainsi que 39 appartements du programme appelé la Galerie, dans des logements beaucoup plus récents, situés sur le côté du manoir. Le promoteur y propose des T2 duplex d'une vingtaine de m², à partir de 119 000 €, hors parking, avec terrasses et balcons. Le début des travaux est prévu en octobre 2020 pour une livraison en avril 2023. Cette phase du projet n'a pas nécessité de permis de construire puisqu'il s'agit d'une réhabilitation de bâtiments existants.

Architecte paysager

Ce n'est pas le cas des deux autres projets portés par d'autres investisseurs. Le groupe familial malouin Fiji spécialisé dans l'investissement, la rénovation et l'aménagement foncier, envisage de découper le parc situé à l'arrière du manoir en onze lots à bâtir. « **Nous vendrons des terrains sans les maisons,** » précise François Jouffe, le fondateur de Fiji. « **Six maisons d'architecte compléteront l'ensemble.** » Pour cette phase du projet, le permis de construire est en cours d'instruction.

Le troisième volet envisagé dans l'espace situé de l'autre côté de l'avenue Georges-Pian est imaginé par le groupe Bouygues immobilier. « **Nous projetons d'y aménager 87 appartements dans des logements collectifs ainsi que la réhabilitation du parc** », explique Cécile Carlo, directrice de Bouygues immobilier pour la Bretagne nord.

Pour faire entrer ces projets dans le cadre majestueux du manoir et dans le secteur résidentiel de la Vicomté, les trois investisseurs ont fait appel à Eric Lequertier, « **architecte paysagiste spécialiste dans la restauration et le développement de la biodiversité** », précise les plaquettes promotionnelles. Là aussi le permis de construire est en cours d'instruction.

L'avis des élus

Ces trois projets ont été élaborés avant le confinement et avant les élections municipales qui ont amené un changement de municipalité.

Si le premier projet est en cours de commercialisation, les deux autres devront passer devant les élus avant toute délivrance de permis de construire.

« **« Nous aborderons l'ensemble des projets de manière globale,** » assure Christian Fontaine, le nouvel adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux. **« Avant, il reste à finaliser la commission urbanisme. Quand j'aurai reçu toutes les parties concernées, je présenterai le projet aux élus de la majorité et à ceux des deux minorités, en lien avec l'architecte des Bâtiments de France. »** »

Nul doute que Martine Craveia-Schütz, ex-maire, élue de la minorité sur la liste Entre vert et mer et habitant le quartier, aura son mot à dire !

